

Règlement concernant le programme doctoral en neurosciences (EDNE)



ÉCOLE POLYTECHNIQUE
FÉDÉRALE DE LAUSANNE

du 1^{er} octobre 2015 (date de l'entrée en vigueur)

La commission du programme doctoral EDNE

vu l'art. 3 al. 3 et 6 al. 2 de l'Ordonnance sur le doctorat à l'EPFL du 26 janvier 1998¹ et l'art. 2 al. 4 ch. 3 de la Directive concernant la formation doctorale à l'EPFL du 21 novembre 2005²,

arrête:

1. Champ d'application

Le règlement d'études du programme doctoral EDNE (ci-après : « programme EDNE ») fixe les règles concernant le plan d'études du programme EDNE et l'examen de candidature pour l'admission à la préparation de la thèse dans le programme doctoral EDNE de l'EPFL. D'autre part, il rappelle et précise l'application de certaines règles essentielles du doctorat à l'EPFL.

2. Plan d'études

2.1 Le plan d'études du programme EDNE requiert l'obtention de **12 crédits** ECTS (European Credit Transfer and Accumulation System). Au moins **4 de ces 12 crédits** doivent être obtenus durant la première année d'études doctorales.

Les crédits peuvent être obtenus par la réussite d'un cours dispensé par les programmes doctoraux de l'EPFL.

Les crédits peuvent être obtenus auprès de la Lemanic Neuroscience Doctoral School (UNIL, UNIGE and UNIFRI), de l'ETHZ et de l'UZH. Un maximum de 8 crédits peut être obtenu par la réussite d'un cours du programme Master ou Bachelor de l'EPFL. Les cours doivent se trouver dans une discipline fondamentalement différente de celle du candidat. Tous les cours doivent être approuvés par le Directeur du programme EDNE trois semaines avant qu'ils ne débutent, sans quoi les crédits ne seront pas octroyés. Le formulaire « Request for External Course Credit » (site EDNE) doit être rempli et remis au secrétariat du programme.

La participation au *Lemantic Neuroscience Annual Meeting* (LNAM) équivaut à 1 crédit. Le candidat doit être premier auteur et remettre une version imprimée de son poster, signé par son directeur de thèse. Par sa signature, celui-ci atteste que le candidat a été testé sur les connaissances acquises durant le LNAM. Sur

¹ RS 414.133.2

² EPFL LEX 2.4.1

l'ensemble de son cursus, le candidat ne peut obtenir que 2 crédits pour sa participation au LNAM.

- 2.2 Les candidats présents sur le campus EPFL de Lausanne doivent, chaque semestre, prendre part à la moitié au moins des séminaires hebdomadaires BMI (sauf pour raisons imprévues).
- 2.3 Les candidats doivent participer à l'enseignement au niveau Bachelor et Master.

3. Mentoring

- 3.1 Dans les trois mois qui suivent l'immatriculation, chaque candidat choisit un mentor qui suivra son évolution au sein du programme doctoral. Le mentor ne peut être le directeur ou co-directeur de thèse du candidat et doit être un professeur EPFL ou un Maître d'enseignement et de recherche. Le mentor ne peut être modifié sans l'accord du Directeur du programme.
- 3.2 Le mentor rencontre le candidat une fois par an, avant que ce dernier ne soumette son rapport annuel (modèle sur le site EDNE). Le mentor signe le rapport annuel et se tient à disposition du candidat en cas de problème.
- 3.3 Le mentor doit contacter le directeur du programme EDNE s'il constate que le candidat rencontre une difficulté avec son travail de thèse.

4. Examen de candidature

- 4.1 Pour être admis à préparer une thèse à l'EPFL, le candidat doit notamment réussir l'examen de candidature à la fin de sa première année doctorale (art. 6 et 8 al. 1 let. a de l'Ordonnance sur le doctorat et 8 al. 1 et 2 de la Directive concernant la formation doctorale à l'EPFL).

Cet examen comprend :

- a. Un plan de recherche de 5 à 15 pages (modèle sur le site EDNE)
- b. Une présentation orale d'environ trente minutes par le candidat de sa proposition de recherche, suivie de questions du jury.
- c. Le jury est composé d'au moins deux experts dans la discipline du candidat (titulaire d'un doctorat) et du directeur de thèse du candidat. Un des experts doit être membre de la commission du programme EDNE et présider le jury de l'examen. Les co-auteurs ou anciens membres du laboratoire auquel le candidat est rattaché ne peuvent faire partie du jury.
- d. Après la délibération du jury, le directeur de thèse informe oralement le candidat du résultat de l'examen. Les éventuelles recommandations sont communiquées par écrit au candidat.
- e. Le plan de recherche, le procès-verbal de l'examen de candidature et le premier rapport annuel doivent être signés par le candidat, les membres du jury de l'examen de candidature et le président de ce dernier.
- f. Si le candidat échoue son examen de candidature, une seconde et dernière tentative peut être planifiée au plus tard dans les 15 mois suivant l'immatriculation du candidat.

5. Rapport annuel

A la fin de la deuxième, troisième et quatrième année suivant son immatriculation, le candidat est tenu de remettre un rapport annuel (modèle sur le site EDNE) sur l'état d'avancement de ses travaux au secrétariat du programme EDNE. Le dernier rapport annuel doit être remis avec la proposition de jury pour l'examen oral (point 6).

6. Examen oral

L'examen oral doit avoir lieu dans les 4 ans qui suivent la date d'immatriculation du candidat (voir Ordonnance sur le doctorat délivré par l'EPFL, Art. 9.2).

Exceptionnellement, un délai supplémentaire pour se présenter à l'examen oral, jusqu'à 6 mois, dûment justifié, pourra être accordé. Le formulaire «demande de prolongation» (modèle sur le site EDOC) doit être rempli et remis au secrétariat du programme EDNE pour obtention de l'approbation du directeur du programme EDNE et de la Gestion de l'Ecole doctorale. La soumission du formulaire ne garantissant pas l'acceptation de la demande de prolongation, celui-ci doit être transmis au secrétariat du programme EDNE au moins 2 mois avant la fin de la quatrième année suivant l'immatriculation du candidat.

Pour une vue d'ensemble des étapes menant à l'obtention d'un doctorat en neurosciences à l'EPFL, se référer au « EDNE Timeline » sur le site EDNE.

Le présent règlement d'études du programme EDNE prend effet au 1^{er} octobre 2015 et remplace tout autre règlement d'études du programme. La révision de la section 1 au sujet de la possibilité d'obtenir jusqu'à 8 crédits par la réussite de cours Bachelor et Master est effective depuis septembre 2012.

Pour la Commission du programme doctoral EDNE:
Prof. Michael Herzog
Directeur du programme
École polytechnique fédérale de Lausanne



Pour L'Ecole Doctorale:
Prof. Andreas Mortensen
Vice-provost pour la recherche
École polytechnique fédérale de Lausanne